



CALENDRIER 2026-2027



**TÉLÉCHARGEZ
NOTRE APP !**
Avec FO et FO Cadres
Schneider Electric,
devenez acteur de votre situation



Disponible sur
Google play

Disponible sur
App Store

DÉCEMBRE 2025

L 01	Se Florence	◊
M 02	Se Viviane	
M 03	S. François-Xavier	
J 04	Se Barbara	49
V 05	S. Gérard	
S 06	S. Nicolas	
D 07	Se Ambroise	
L 08	Imm. Conception	
M 09	S. Pierre Fourier	•
M 10	S. Romaric	50
J 11	S. Daniel	
V 12	Se Jeanne F. C.	
S 13	Se Lucie	
D 14	Se Odile	
L 15	Se Ninon	
M 16	Se Alice	
M 17	S. Gaël	◊
J 18	S. Gatien	51
V 19	S. Urbain	
S 20	S. Théophile	
D 21	Hiver ❄️	
L 22	Se Françoise Xavière	
M 23	S. Armand	52
M 24	Se Adèle	◊
J 25	Noël	
V 26	S. Étienne	
S 27	S. Jean	
D 28	SS. Innocents	
L 29	S. David	01
M 30	S. Roger	◊
M 31	S. Sylvestre	

22 JOURS OUVRÉS - 27 JOURS OUVRABLES

JANVIER

J 01	Jour de l'an	
V 02	S. Basile	01
S 03	Se Geneviève	◊
D 04	Épiphanie	
L 05	S. Édouard	
M 06	Se Méline	
M 07	S. Raymond	
J 08	S. Lucien	02
V 09	Se Alix	
S 10	S. Guillaume	◊
D 11	Se Paulin	
L 12	Se Tatiana	
M 13	Se Yvette	
M 14	Se Nina	
J 15	S. Rémi	03
V 16	S. Marcel	
S 17	Se Roseline	
D 18	Se Prisca	•
L 19	S. Marius	
M 20	S. Sébastien	
M 21	Se Agnès	
J 22	S. Vincent	04
V 23	S. Barnard	
S 24	S. Fr. de Sales	
D 25	Conv. de S. Paul	
L 26	S. Paul	◊
M 27	Se Angèle	
M 28	S. Th. d'Aquin	
J 29	S. Gildas	05
V 30	Se Martine	
S 31	Se Marcelle	

21 JOURS OUVRÉS - 26 JOURS OUVRABLES

FÉVRIER

D 01	Se Ella	•
L 02	Présentation	
M 03	S. Blaise	
M 04	Se Véronique	
J 05	Se Agathe	06
V 06	S. Gaston	
S 07	Se Eugénie	
D 08	Se Jacqueline	
L 09	Se Apolline	◊
M 10	S. Arnaud	
M 11	N.-D. Lourdes	
J 12	S. Félix	07
V 13	Se Béatrice	
S 14	S. Valentin	
D 15	S. Claude	
L 16	Se Julienne	
M 17	Mardi-Gras	•
M 18	Cendres	
J 19	S. Gabin	08
V 20	Se Aimée	
S 21	S. Pierre Damien	
D 22	Se Isabelle	
L 23	S. Lazare	
M 24	S. Modeste	◊
M 25	S. Roméo	
J 26	S. Nestor	09
V 27	Se Honorine	
S 28	S. Romain	

20 JOURS OUVRÉS - 24 JOURS OUVRABLES

MARS

D 01	S. Aubin	
L 02	S. Ch. le Bon	
M 03	S. Guénolé	◊
M 04	S. Casimir	
J 05	Se Olive	10
V 06	Se Colette	
S 07	Se Félicité	
D 08	S. Jean de Dieu	
L 09	Se Françoise	
M 10	S. Vivien	
M 11	Se Rosine	◊
J 12	Se Justine	11
V 13	S. Rodrigue	
S 14	Se Mathilde	
D 15	Se Louise	
L 16	Se Bénédicte	
M 17	S. Patrice	
M 18	S. Cyrille	
J 19	S. Joseph	•
V 20	Printemps 🌱	12
S 21	Se Clémence	
D 22	Se Léa	
L 23	S. Victorien	
M 24	Se Cath. de Suède	
M 25	Annonciation	◊
J 26	Se Larissa	13
V 27	S. Habib	
S 28	S. Gontran	◊
D 29	Rameaux	+1h
L 30	S. Amédée	
M 31	S. Benjamin	

22 JOURS OUVRÉS - 26 JOURS OUVRABLES

Placement intéressement et participation

AVRIL

M 01	S. Hugues	
J 02	Se Sandrine	◊
V 03	S. Richard	14
S 04	S. Isidore	
D 05	Pâques	
L 06	Lundi de Pâques	
M 07	S. J-B de la Salle	
M 08	Se Julie	
J 09	S. Gautier	15
V 10	S. Fulbert	◊
S 11	S. Stanislas	
D 12	S. Jules	
L 13	Se Ida	
M 14	Se Maxime	
M 15	S. Paterne	16
J 16	S. Benoît-Joseph	
V 17	S. Anicet	•
S 18	S. Parfait	
D 19	Se Emma	
L 20	Se Odette	
M 21	S. Anselme	
M 22	S. Alexandre	
J 23	S. Georges	17
V 24	S. Fidèle	◊
S 25	S. Marc	
D 26	Se Aliida	
L 27	Se Zita	
M 28	Se Valérie	
M 29	Se Catherine de Si.	
J 30	S. Robert	18

21 JOURS OUVRÉS - 25 JOURS OUVRABLES

Épargne et monétisation de CP dans le CET

MAI

V 01	Fête du travail	•
S 02	S. Boris	
D 03	S. Phil., Jacques	
L 04	S. Sylvain	
M 05	Se Judith	
M 06	Se Prudence	
J 07	Se Gisèle	19
V 08	Victoire 1945	
S 09	Se Pacôme	◊
D 10	Se Solange	
L 11	Se Estelle	
M 12	S. Achille	
M 13	Se Rolande	
J 14	Ascension	
V 15	Se Denise	20
S 16	S. Honoré	•
D 17	S. Pascal	
L 18	S. Éric	
M 19	S. Yves	
M 20	S. Bernardin	
J 21	S. Constantin	21
V 22	S. Émile	
S 23	S. Didier	◊
D 24	Pentecôte	
L 25	Lundi de Pentecôte	
M 26	S. Bérenger	
M 27	S. Augustin	
J 28	S. Germain	22
V 29	S. Aymar	
S 30	S. Ferdinand	
D 31	Fête des Mères	•

21 JOURS OUVRÉS - 26 JOURS OUVRABLES

Versement volontaire PERECO/PEG

JUIN

L 01	S. Justin	
M 02	Se Blandine	
M 03	S. Kévin	
J 04	Se Clotilde	23
V 05	S. Igor	
S 06	S. Norbert	
D 07	S. Gilbert	
L 08	S. Médard	◊
M 09	Se Diane	
M 10	S. Landry	
J 11	S. Barnabé	24
V 12	S. Guy	
S 13	S. Antoine de P.	
D 14	Se Elisée	
L 15	Se Germaine	•
M 16	S. J. F. Régis	
M 17	S. Hervé	
J 18	S. Léonce	25
V 19	S. Romuald	
S 20	Se Silvère	
D 21	Fête des Pères/Été	•
L 22	S. Alban	
M 23	Se Audrey	
M 24	S. Jean-Baptiste	
J 25	S. Prosper	26
V 26	S. Anthelme	
S 27	S. Fernand	
D 28	Se Irénée	
L 29	S. Pierre, Paul	◊
M 30	S. Martial	

21 JOURS OUVRÉS - 25 JOURS OUVRABLES



CALENDRIER 2026-2027



**TÉLÉCHARGEZ
NOTRE APP !**
Avec FO et FO Cadres
Schneider Electric,
devenez acteur de votre situation



JUILLET	
M 01	S. Thierry
J 02	S. Martinien 27
V 03	S. Thomas
S 04	S. Florent
D 05	S. Antoine
L 06	Se Mariette
M 07	S. Raoul
M 08	S. Thibault
J 09	Se Amandine 28
V 10	S. Ulrich
S 11	S. Benoît
D 12	S. Olivier
L 13	S. Henri, Joël
M 14	Fête Nationale
M 15	S. Donald
J 16	N-D Mt-Carmel 29
V 17	Se Charlotte
S 18	S. Frédéric
D 19	S. Arsène
L 20	Se Marina
M 21	S. Victor
M 22	Se Marie-Madeleine
J 23	Se Brigitte 30
V 24	Se Christine
S 25	S. Jacques
D 26	SS. Anne, Joachim
L 27	Se Nathalie
M 28	S. Samson
M 29	Se Marthe
J 30	Se Juliette 31
V 31	S. Ignace de L.

23 JOURS OUVRÉS - 27 JOURS OUVRABLES

AOÛT	
S 01	S. Alphonse
D 02	S. Julien Eymard
L 03	Se Lydie
M 04	S. J.-M. Vianney
M 05	S. Abel
J 06	Transfiguration
V 07	S. Gaétan 32
S 08	S. Dominique
D 09	S. Amour
L 10	S. Laurent
M 11	Se Claire
M 12	Se Clarisse
J 13	S. Hippolyte 33
V 14	S. Évrard
S 15	Assomption
D 16	Se Arnel
L 17	S. Hyacinthe
M 18	Se Hélène
M 19	S. Jean-Eudes
J 20	S. Bernard
V 21	S. Christophe 34
S 22	S. Fabrice
D 23	Se Rose de Lima
L 24	S. Barthélémy
M 25	S. Louis
M 26	Se Natacha
J 27	Se Monique 35
V 28	S. Augustin
S 29	Sabine
D 30	S. Fiacre
L 31	S. Aristide

21 JOURS OUVRÉS - 26 JOURS OUVRABLES

SEPTEMBRE	
M 01	S. Gilles
M 02	Se Ingrid
J 03	S. Grégoire 36
V 04	Se Rosalie
S 05	Se Raïssa
D 06	S. Bertrand
L 07	Se Reine
M 08	Nativité N.-D.
M 09	S. Alain
J 10	Se Inès 37
V 11	S. Adelphe
S 12	S. Apollinaire
D 13	S. Aimé
L 14	La Ste Croix
M 15	S. Roland
M 16	Se Édith
J 17	S. Renaud 38
V 18	Se Nadège
S 19	Se Emilie
D 20	S. Davy
L 21	S. Matthieu
M 22	S. Maurice
M 23	Automne
J 24	Se Thècle 39
V 25	S. Hermann
S 26	SS. Côme, Damien
D 27	S. Vincent de Paul
L 28	S. Venceslas
M 29	S. Michel
M 30	S. Jérôme

22 JOURS OUVRÉS - 26 JOURS OUVRABLES

Modification de la garantie complémentaire MESE	
OCTOBRE	
J 01	Se Thérèse de l'E.
V 02	S. Léger 40
S 03	S. Gérard
D 04	S. Fr. d'Assise
L 05	Se Fleur
M 06	S. Bruno
M 07	S. Serge
J 08	Se Pélagie 41
V 09	S. Denis
S 10	S. Ghislain
D 11	S. Firmin
L 12	S. Wilfried
M 13	S. Géraud
M 14	S. Juste
J 15	Se Thér. d'Avila 42
V 16	Se Edwige
S 17	S. Baudouin
D 18	S. Luc
L 19	S. René
M 20	Se Adeline
M 21	Se Céline
J 22	Se Elodie 43
V 23	S. Jean de C.
S 24	S. Florentin
D 25	S. Crépin -1h
L 26	S. Dimitri
M 27	Se Émeline
M 28	SS. Simon, Jude
J 29	S. Narcisse 44
V 30	Se Bienvenue
S 31	S. Quentin

23 JOURS OUVRÉS - 27 JOURS OUVRABLES

Placement intéressement et participation	
NOVEMBRE	
D 01	Toussaint
L 02	Défunts
M 03	S. Hubert
M 04	S. Charles
J 05	Se Sylvie 45
V 06	Se Bertille
S 07	Se Carine
D 08	S. Geoffroy
L 09	S. Théodore
M 10	S. Léon
M 11	Armistice 1918
J 12	S. Christian 46
V 13	S. Brice
S 14	Se Sidoine
D 15	S. Albert
L 16	Se Marguerite
M 17	Se Élisabeth
M 18	Se Aude
J 19	S. Tanguy 47
V 20	S. Edmond
S 21	Prés. Marie
D 22	Se Cécile
L 23	S. Clément
M 24	Se Flora
M 25	Se Catherine L.
J 26	Se Delphine 48
V 27	S. Séverin
S 28	S. Jacques de la M.
D 29	S. Saturnin
L 30	S. André

21 JOURS OUVRÉS - 25 JOURS OUVRABLES

Versement volontaire PERECO/PEG	
DÉCEMBRE	
M 01	Se Florence
M 02	Se Viviane
J 03	S. François-Xavier
V 04	Se Barbara 49
S 05	S. Gérald
D 06	S. Nicolas
L 07	Se Ambroise
M 08	Imm. Conception
M 09	S. Pierre Fourier
J 10	S. Romaric 50
V 11	S. Daniel
S 12	Se Jeanne F. C.
D 13	Se Lucie
L 14	Se Odile
M 15	Se Ninon
M 16	Se Alice
J 17	S. Gaël
V 18	S. Gatien 51
S 19	S. Urbain
D 20	S. Théophile
L 21	Hiver
M 22	Se Françoise Xavière
M 23	S. Armand 52
J 24	Se Adèle
V 25	Noël
S 26	S. Étienne
D 27	S. Jean
L 28	SS. Innocents
M 29	S. David 53
M 30	S. Roger
J 31	S. Sylvestre

22 JOURS OUVRÉS - 26 JOURS OUVRABLES

JANVIER 2027	
V 01	Jour de l'an
S 02	S. Basile 53
D 03	Se Geneviève
L 04	Épiphanie
M 05	S. Édouard
M 06	Se Mélaïne
J 07	S. Raymond
V 08	S. Lucien 01
S 09	Se Alix
D 10	S. Guillaume
L 11	Se Paulin
M 12	Se Tatiana
M 13	Se Yvette
J 14	Se Nina
V 15	S. Rémi 02
S 16	S. Marcel
D 17	Se Roseline
L 18	Se Prisca
M 19	S. Marius
M 20	S. Sébastien
J 21	Se Agnès
V 22	S. Vincent 03
S 23	S. Barnard
D 24	S. Fr. de Sales
L 25	Conv. de S. Paul
M 26	S. Paul
M 27	Se Angèle
J 28	S. Th. d'Aquin
V 29	S. Gildas 04
S 30	Se Martine
D 31	Se Marcelle

20 JOURS OUVRÉS - 25 JOURS OUVRABLES

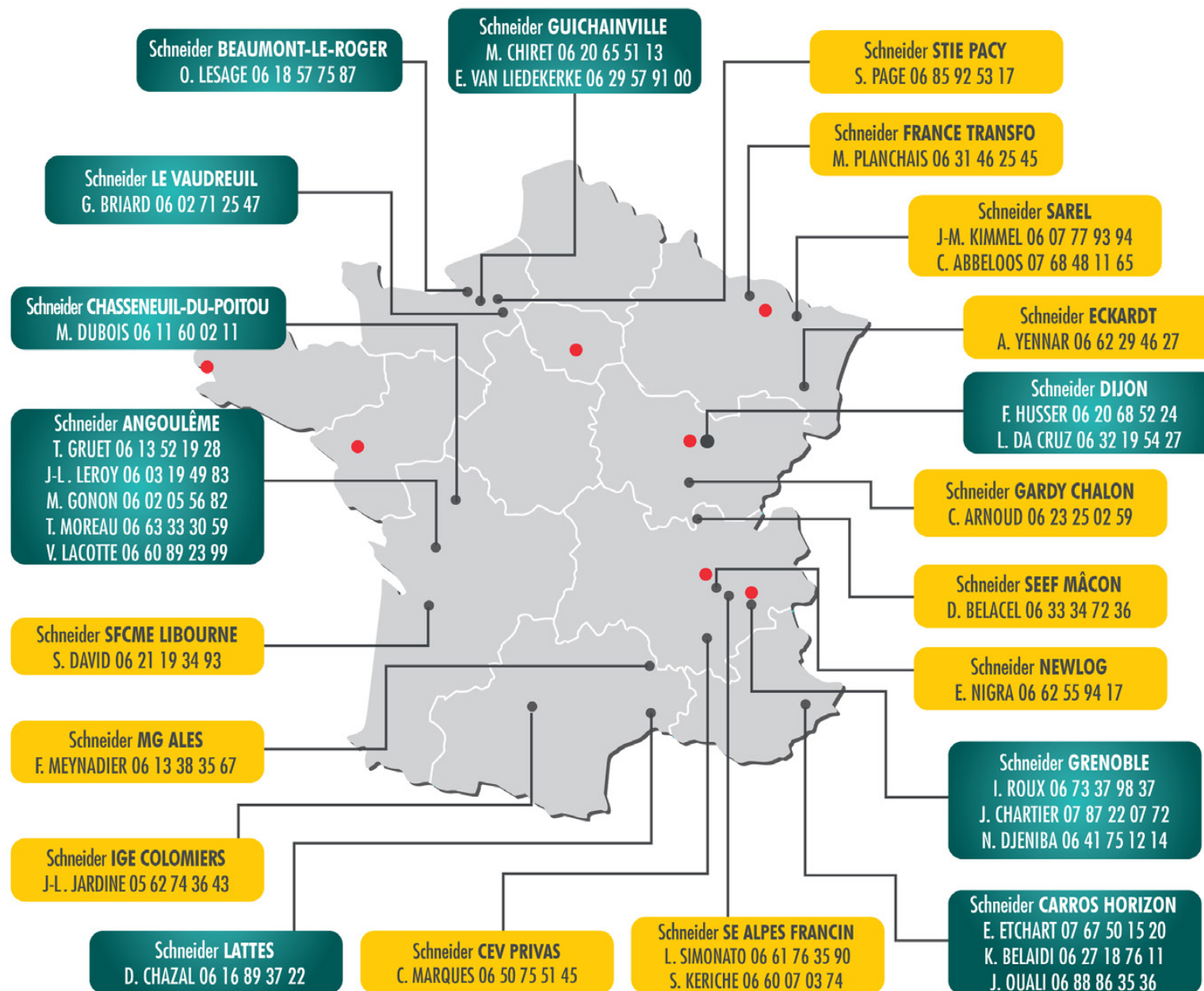
POUR LA FRANCE & LES DOM-TOM AGENCES COMMERCES ET SERVICES RÉGION PARISIENNE COMMERCES ET FONCTIONS CENTRALES

- **IDF/LE HIVE** - Christophe DUPUY 06 83 89 13 75
- Elisabeth PINTO 06 31 52 64 16
- Eric CHRAIBI 06 49 15 53 95
- Maxime PHELIPPEAU 06 86 72 45 02
- Vincent HALIE 07 85 66 00 97
- **EST** - Emmanuel DA CRUZ 06 30 37 69 36
- Patrice CHAMPION 06 07 49 38 49
- Laurent COLOTTI 06 83 83 96 88
- **OUEST** - Patrice JACOLOT 06 87 80 40 00
- Yannick GARNAULT 06 83 03 12 40
- Didier CARPENTIER 06 83 83 88 40
- Grégory MUTEL 07 86 08 91 20
- **NORD** - Christophe SELLIER 06 85 23 94 37

Les congés pour événements familiaux*

Événement	Nb de jours
Mariage, PACS du salarié	7 calendaires
Mariage d'un enfant	1 ouvré
Arrivée d'un enfant en vue de son adoption	3 ouvrés
Pour chaque naissance pour le père et le cas échéant, le conjoint ou le concubin de la mère ou la personne liée à elle par un PACS	3 ouvrés
Annonce de la survenue d'un handicap d'un enfant, d'une pathologie chronique nécessitant un apprentissage thérapeutique ou d'un cancer chez un enfant	5 ouvrés
Décès du beau-frère, belle-sœur, gendre, belle-fille	2 ouvrés
Décès d'une tante, un oncle, cousin, neveu, nièce	1. des obsèques
Décès d'un enfant âgé de 25 ans et plus sans enfant lui-même	12 ouvrés
Décès du beau-père, de la belle mère	2 ouvrés
Décès d'un frère, d'une sœur	3 ouvrés
Décès du conjoint, du partenaire de PACS, concubin, du père, de la mère	5 ouvrés
Décès d'un grand parent ou d'un petit enfant	3 ouvrés
Deuil d'un enfant âgé de moins de 25 ans ou deuil d'une personne de moins de 25 ans à la charge effective et permanente du salarié	8 ouvrés
Décès d'un enfant âgé de moins de 25 ans Décès d'un enfant lui-même parent quel que soit son âge ou décès d'une personne de moins de 25 ans à la charge effective et permanente du salarié	14 ouvrés

*Accord relatif à l'élargissement et au renforcement du socle Conventionnel Groupe de Schneider Electric en France du 19/07/2023.



CLASSIFICATION DES EMPLOIS REPÈRES ET ÉVOLUTION DES EMPLOIS CHARNIÈRES

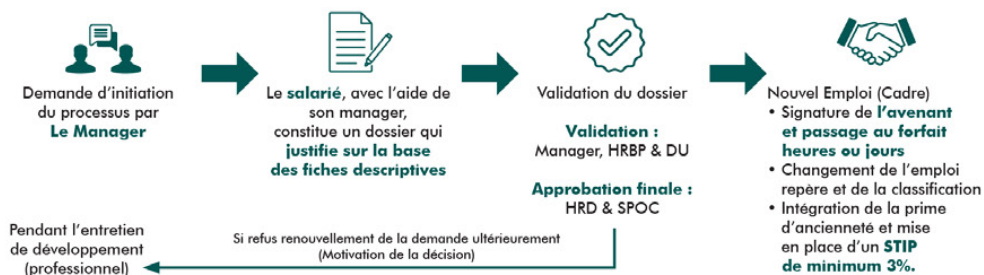
CLASSIFICATION DES EMPLOIS

- La classification est le nouveau référentiel commun d'analyse de tous les emplois dans le secteur de la Métallurgie.
- Elle est différente et indépendante des systèmes de Job Code (Administratif) et de Grading (pour la rémunération) qui sont deux outils mondiaux de gestion propres au Groupe Schneider Electric.
- La classification détermine un salaire minimum, une durée du travail, certains droits et obligations du salarié.
- Avec ce système, ce sont les emplois qui sont classés (selon 6 critères : Complexité de l'activité, Connaissances, Autonomie, Contribution, Encadrement, Communication) et non les salariés.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

- Au cours de son parcours professionnel, il doit être possible de pouvoir renforcer ses compétences pour évoluer d'emplois, changer d'activité, et améliorer sa rémunération. Le passage entre emplois non-cadres et cadres, et inversement, est désormais plus facile.
- Un processus a été mis en place chez Schneider pour favoriser ces évolutions d'emplois charnières et/ou de statut. Pensez à l'initier lors de votre entretien de développement avec votre hiérarchie.

L'objectif de ce processus est de **valider** que les tâches effectuées par le collaborateur correspondent aux activités significatives de l'emploi charnière ciblé.



INFORMATIONS SUR LA NOUVELLE CLASSIFICATION, FLASHEZ LE QR CODE SUIVANT.



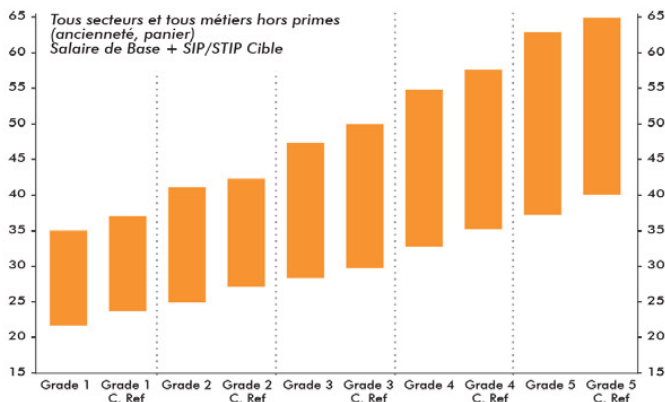
EMPLOIS NON – CADRES			EMPLOIS CADRES		
Groupes d'emplois	Classes d'emplois	Cotations	Groupes d'emplois	Classes d'emplois	Cotations
E	10	34 à 36	I	18	58 à 60
	9	31 à 33		17	55 à 57
D	8	28 à 30	H	16	52 à 54
	7	25 à 27		15	49 à 51
C	6	22 à 24	G	14	46 à 48
	5	19 à 21		13	43 à 45
B	4	16 à 18	F	12	40 à 42
	3	13 à 15		11	37 à 39
A	2	10 à 12	DEPUIS LE 1 ^{ER} JANVIER 2024, la cotation de votre emploi peut être retrouvée sur votre bulletin de paye.		
	1	6 à 9			

DA CRUZ Emmanuel	ACS-RP	POUR TOUS RENSEIGNEMENTS CONTACTEZ VOS RÉFÉRENTS FO SUR VOTRE SITE.
DUPUY Christophe		
JACOLOT Patrice		
PINTO Elisabeth		
CLAUZEAU Vincent	Angoulême	
GAULT Thierry		
MOREAU Thomas		
LESAGE Olivier	Beaumont-le-Roger	
ETCHART Emmanuel	Carros	
BELAIDI Karim		
HUSSER Franck	Dijon	
CHIRET Michel	Evreux Guichainville	
VAN LIEDEKERKE Eric		
PLANCHAIS Michel	France Transfo Metz	
ARNOUD Christian	Gardy Chalon	
CHARTIER Jonathan	Grenoble	
ROUX Isabelle		
CHAZAL Didier	Lattes	
BRIARD Guillaume	Le Vaudreuil	
BIGOTIERE Jean-Charles	MG Alès	
NIGRA Eric	Newlog	
ABBELOOS Cyril	Sarel	
KERICHE Saïd	SE Alpes	
BELACEL Dalila	SEEF Mâcon	
MENDY Calmente	SFCME Libourne	
SIMOND Isabelle	STIE Pacy	

ESPACES SALAIRES ET SALAIRES MINIMA HIÉRARCHIQUES (SMH)

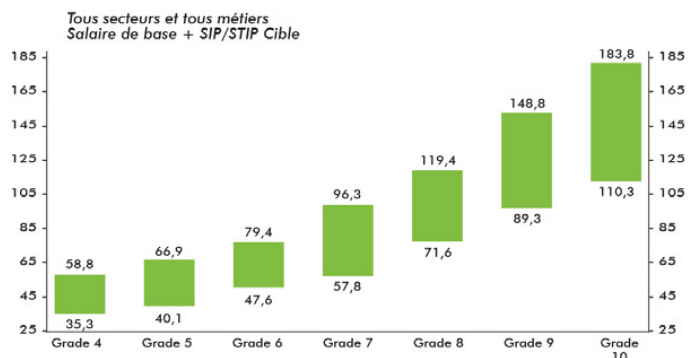
ESPACE DE SALAIRE NON-CADRES 2026 (EN K€)

Nouveauté : Transfert du système de Groupe de Postes actuel à un système de Grade (de 1 à 5), avec une mise en place le 1^{er} janvier 2026.



FO a obtenu de valoriser le parcours professionnel (ascenseur social) sur la base de critères factuels, avec la création d'un 2^e espace de salaire dans chaque grade : le niveau de collaborateur « Référent ». La progression de Collaborateur « Opérationnel » à « Référent » résultera d'une forte expertise et exemplarité, d'une expérience confirmée et reconnue, de la capacité à transmettre et collaborer.

ESPACE DE SALAIRE CADRES 2025 (EN K€)



GRILLE DES SALAIRES MINIMA HIÉRARCHIQUES (SMH) EN 2024

Seul le barème unique des SMH pour une durée de travail hebdomadaire de 35 heures a une valeur conventionnelle... Les autres barèmes n'ont qu'une valeur informative.

	Groupes d'emplois	Classes d'emplois	35h	Forfait en heures sur l'année entre 1 607 et 1 767 h (maj. + 15%)		Forfait en jours sur l'année (maj. + 30%)	
EMPLOIS NON CADRES	A	1	21 700 €	24 955 €	28 210 €		
		2	21 850 €	25 128 €	28 405 €		
	B	3	22 450 €	25 818 €	29 185 €		
		4	23 400 €	26 910 €	30 420 €		
	C	5	24 250 €	27 888 €	31 525 €		
		6	25 550 €	29 383 €	33 215 €		
	D	7	26 400 €	30 360 €	34 320 €		
		8	28 450 €	32 718 €	36 985 €		
	E	9	30 500 €	35 075 €	39 650 €		
		10	33 700 €	38 755 €	43 810 €		
EMPLOIS CADRES	F	11	34 900 €	40 135 €	45 370 €		
		12	36 700 €	42 205 €	47 710 €		
	G	13	40 000 €	46 000 €	52 000 €		
		14	43 900 €	50 485 €	57 070 €		
	H	15	47 000 €	54 050 €	61 100 €		
		16	52 000 €	59 800 €	67 600 €		
	I	17	59 300 €	68 195 €	77 090 €		
		18	68 000 €	78 200 €	88 400 €		

MISE À NIVEAU EN 2026

Chaque année en janvier, Schneider analysera les écarts de salaire 2026 sur le salaire de base (incluant SIP/STIP) réellement perçus en 2025.

Pour connaître votre SMH, vérifiez sur votre fiche de paye votre classification et horaire de travail.

COMPAREZ VOTRE NIVEAU DE SALAIRE

Pour bien situer (et re-négocier) votre salaire par rapport au salaire médian de votre tranche salariale, demandez votre Compa-Ratio à votre RH qui doit vous le communiquer si vous le demandez. En cas de retard significatif, n'hésitez pas à solliciter votre hiérarchie lors de votre EAP pour un rattrapage.

Rapprochez-vous de vos représentants FO si vous rencontrez des difficultés pour calculer ou obtenir cette information.

EVOLUTION PROFESSIONNELLE

Pour mieux négocier votre augmentation salariale, pensez aussi à cibler des emplois avec un Groupe de poste ou un Grade supérieur.



Retrouvez toutes les informations à jour sur les SMH, les espaces de salaires, les forfaits heures/jours, directement sur notre site web dans la rubrique « Dossiers pratiques - Emploi et Rémunération »

SMIC net au 1^{er} janvier 2025 : 1 426,30 €

Le plafond de la sécurité sociale au 1^{er} janvier 2025 est de 47 100 €. Le plafond mensuel s'établit à 3 925 €.

Prévoyance entreprise

KLÉSIA

Prévoyance : régime de prévoyance avec les prestations concernant le risque de décès, le risque d'arrêt de travail, invalidité, avec le maintien de 100% du salaire net d'activité. Le régime comprend aussi un fond social, une

assistance IMA : obsèques, invalidité, maladies redoutées, aide aux aidants.
+33 (0)1 71 39 16 30 www.klesia-schneider-electric-prevoyance.fr
Vos référents FO : Franck MEGRET — Guillaume BRIARD

Mutuelle entreprise 04 76 60 56 36 • www.mese.fr



Vos référents FO au CPS Santé :
Franck MEGRET — Isabelle ROUX

PRIME ET CONGÉS D'ANCIENNETÉ

PRIME D'ANCIENNETÉ

Une formule de calcul de la prime d'ancienneté unique pour reconnaître la fidélité des salariés vis-à-vis du Groupe Schneider Electric.

La valeur du point de chaque groupe sera déterminée chaque année lors des Négociations Annuelles Obligatoires au niveau du Groupe.

FORMULE DE CALCUL DE LA PRIME D'ANCIENNETÉ (POUR UN MOIS COMPLET ET UN TAUX D'ACTIVITÉ À 100%)

PRIME D'ANCIENNETÉ EN EUROS PAR MOIS

VALEUR
DU POINT

X

TAUX DE
LA CLASSE
D'EMPLOI

X

NOMBRE D'ANNÉES
D'ANCIENNETÉ
COMPLÈTES
(DANS LA LIMITE DE 15 ANS)

X

100

À titre d'exemple : Un salarié avec 8 ans d'ancienneté, occupe un emploi classé C5.
Pour une valeur du point de 6,50 €.
Sa prime d'ancienneté est : $6,5 \times 0,022 \times 8 \times 100 = 114,40 \text{ €}$

PÉRIODE	VALEUR DU POINT NÉGOCIÉE AU NIVEAU DU GROUPE
de 2024 à 2027	3 valeurs différentes selon les entités du Groupe
à partir de 2028	Valeur unique pour tout le territoire

CLASSE D'EMPLOI	A1	A2	B3	B4	C5	C6	D7	D8	E9	E10
TAUX	1,45%	1,6%	1,75%	1,95%	2,2%	2,45%	2,6%	2,9%	3,3%	3,8%

MISE EN PLACE DE 3 GROUPES AVEC DES VALEURS DE POINTS DIFFÉRENTES

Groupe 3
Valeur du point à 6,5 €

SEEF
SA3I
SE AUBENAS

Au 1^{er} janvier 2025

Groupe 2
Valeur du point à 7 €

SESF
CEV
TRANSFO SERVICES
SFCME

Au 1^{er} janvier 2025

Groupe 1
Valeur du point à 7,1 €

STIE – SEI – SEF
SAREL
ECKARDT
SE ALPES
SOLAR SPAIN
NEW LOG
FRANCE TRANSFO
SFG
SE MB – MG ALES

Au 1^{er} janvier 2025

Rattrapage valeur point Groupe 1
au plus tard 1^{er} janvier 2026

Rattrapage valeur point Groupe 1 au plus tard 1^{er} janvier 2028

CONGÉS D'ANCIENNETÉ

	Ancienneté	Salarié âgé de - de 45 ans	Salarié âgé de 45 ans et +
NON CADRES	De 1 à 14 ans	1 jour	2 jours
	De 15 à 19 ans	2 jours	
	De 20 à 29 ans	3 jours	
	À partir de 30 ans	4 jours	

	Ancienneté	Salarié âgé de - de 35 ans	Salarié âgé de 35 à 54 ans	Salarié âgé de 55 ans et +
CADRES	1 an	2 jours		
	De 2 à 19 ans	2 jours	3 jours	
	À partir de 20 ans	2 jours	3 jours	4 jours



Retrouvez-nous sur
www.fo-schneider.fr
 @FO.Schneider.Electric

REJOIGNEZ ET VOTEZ



Téléchargez
 l'application mobile
 FO Schneider Electric

